

2020-14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212705404-20200608-2020-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2020

DEPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCAION

LE : 04/06/2020

Séance du Lundi 8 Juin 2020

DATE D'AFFICHAGE

LE : 15/06/2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 4 juin 2020 s'est réuni le lundi 8 juin 2020, à 18 heures et 30 minutes, en séance ordinaire, en Mairie de Ste Geneviève lès Gasny sous la présidence de Mme Hélène MARTINEZ, Maire.

VOTANTS : 15 POUR

ABSENT(S) : 0

POUVOIR : 0

Étaient présents : M. GRUMBACH Yann, Mme VALLET Bénédicte, M. Tom KUBLER M. SCHROEYERS Jean-Yves, M. PETIT Jonathan, M. BEGUIN Serge, Mme ESPASA Claire, M. PONT Rémy, Mme PANCHOUT Isabelle, Mme DRAGEE Katia, M. PARIS Alexandre, M. AIGNEL Reynald, Mme KONYA Lydia, M. MAZURE Christian.

Absents excusés : néant

Secrétaire de séance : Mme ESPASA

Délibération prise à huis clos conformément à la décision du conseil municipal dans sa délibération N°2020-10.

Objet : Désignation des représentants de la commune au SIEGE

Exposé des motifs

En application des articles L2121-33 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 9 des statuts du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure, il doit être procédé à l'élection du délégué titulaire qui siègera au Comité Syndical et de son suppléant ayant voix délibérative en cas d'empêchement de celui-ci.

Le conseil municipal doit désigner, à la majorité absolue ou relative selon le nombre de tours de scrutin nécessaire à cette désignation, 2 membres représentant ainsi la commune aux réunions. Ces membres seront convoqués à leur domicile personnel.

Délibération

Vu l'exposé des motifs et après réalisation du vote au scrutin secret, le conseil municipal désigne :

1/ Membre titulaire :
NOM : MAZURE
PRENOM : Christian

2/ Membre suppléant :
NOM : AIGNEL
PRENOM : Reynald

Représentant de la commune au Comité du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure.

Pour extrait conforme au registre.
Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 08 juin 2020
Le Maire, Hélène MARTINEZ.

